



Balade thermique à Montigny-lès-Cormeilles

Catherine Belot Noé Thevenot Marie-Laure Le Magueresse



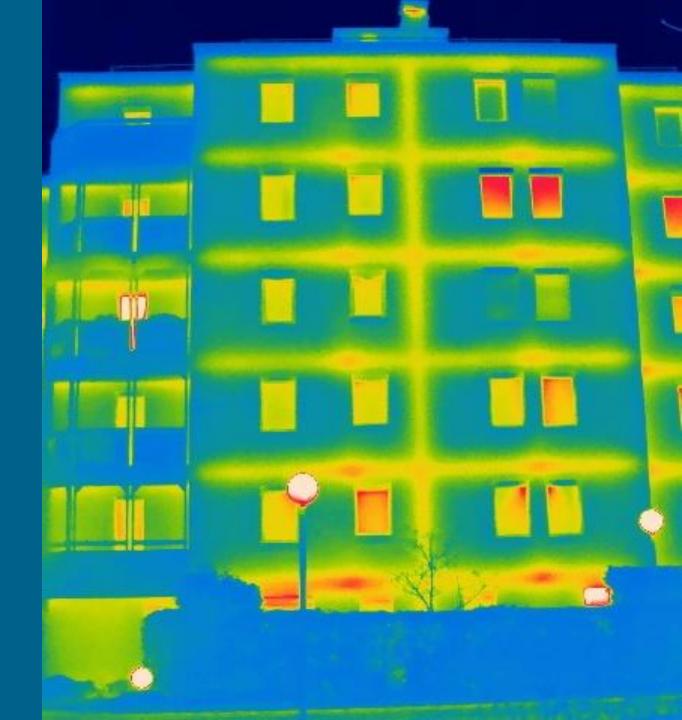




PARIS • HAUTS DE SEINE • VAL D'OISE

1

THERMOGRAPHIE Notions et exploitation
de clichés



La thermographie du bâtiment

✓ A quoi sert la caméra thermique ?

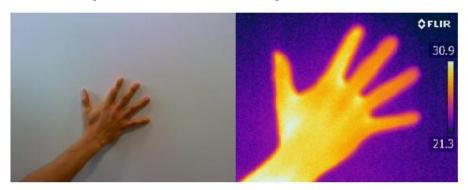
La caméra thermique permet de visualiser le rayonnement de chaleur d'un matériau \rightarrow différence de température et donc les déperditions de chaleur.

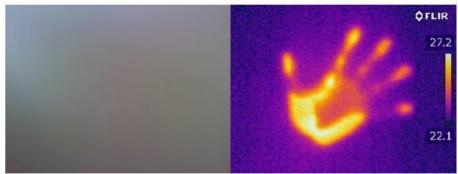
✓ Notions à connaître

Transfert thermique - Il s'effectue soit par contact, par rayonnement ou par convection, du plus chaud vers le plus froid.

Emissivité – Capacité d'un objet à émettre de l'énergie sous le forme d'un rayonnement infrarouge

Exemple avec cette expérience :







Bonnes conditions pour obtenir de bons clichés

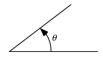


✓ La température : l'écart de température entre l'intérieur du bâtiment et l'air ambiant doit être d'au moins 10°C.





✓ Les conditions météorologiques : La pluie, la neige, la brume ou le soleil peuvent diminuer de manière significative la précision des clichés.

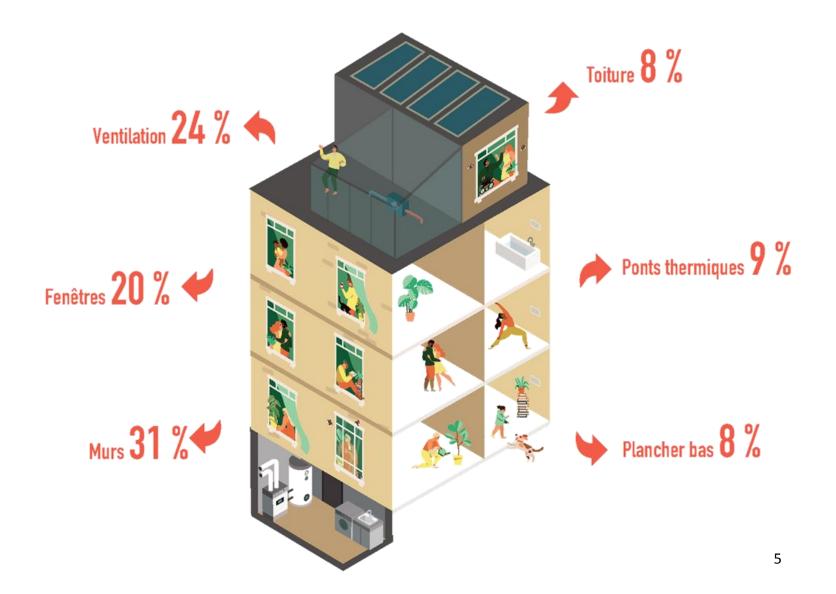


✓ L'orientation de la caméra : être le plus proche possible des 90 degrés

✓ L'émissivité et le facteur de réflexion des matériaux : Vitres et surfaces métalliques émettent très peu dans l'infrarouge — zones non exploitables



Quelles sont les déperditions énergétiques d'un immeuble ?



« Où va le chauffage ? »



La copropriété visitée à Montigny-lès-Cormeilles :

Résidence Jean Moulin

- 1 3 rue des Vergers 95370 Montigny-lès-Cormeilles
 - 98 logements
 - 3 bâtiments
 - date de construction 1975 (RT1974)









Illustration des déperditions par les coffres de volets roulants (zones en rouge)

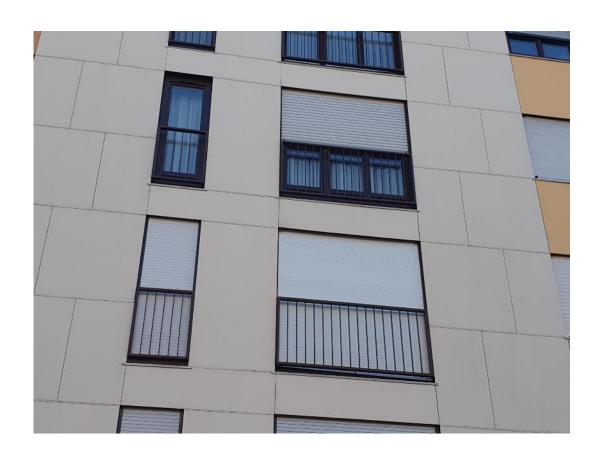




Illustration de la déperdition thermique par le plancher bas, l'isolant s'arrête à 10 cm du sol

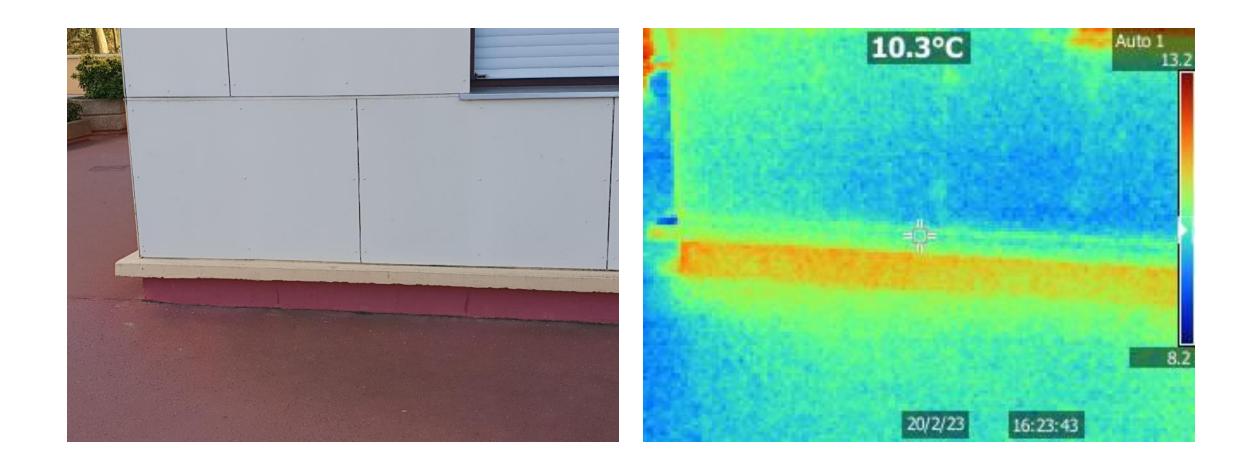


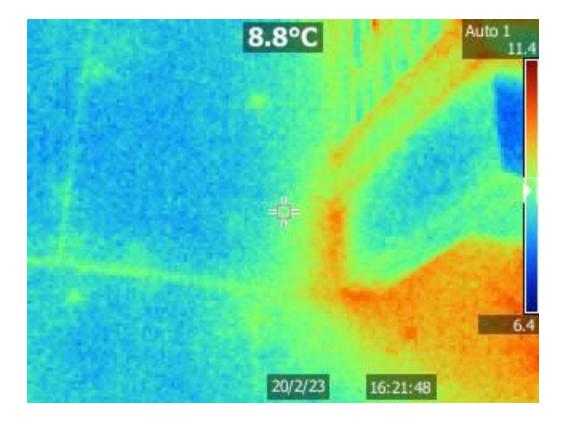
Illustration de l'isolation non continue du bardage constitué de plaques amiantés juxtaposées de 1975





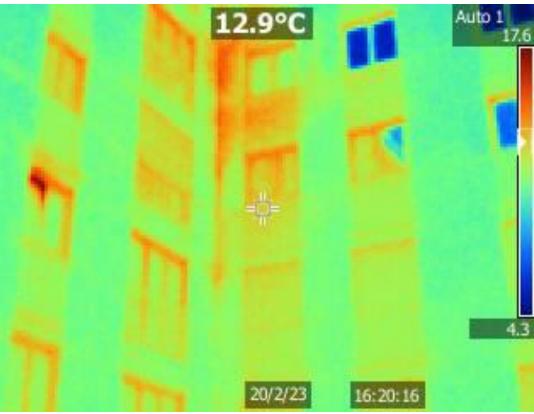
Les fixations des dalles créent également de multiples petits ponts thermiques comme les montrent les points sur l'isolant.





Dans les derniers étages, l'isolant s'est affaissé et l'angle laisse passer la chaleur. Remarquez la fenetre ouverte en rouge carmin!





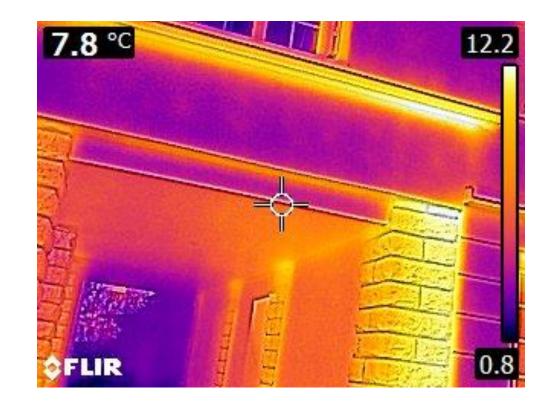
15 Ave du Vaudreuil – autre exemple de pont thermique à la jonction Dalle/Mur





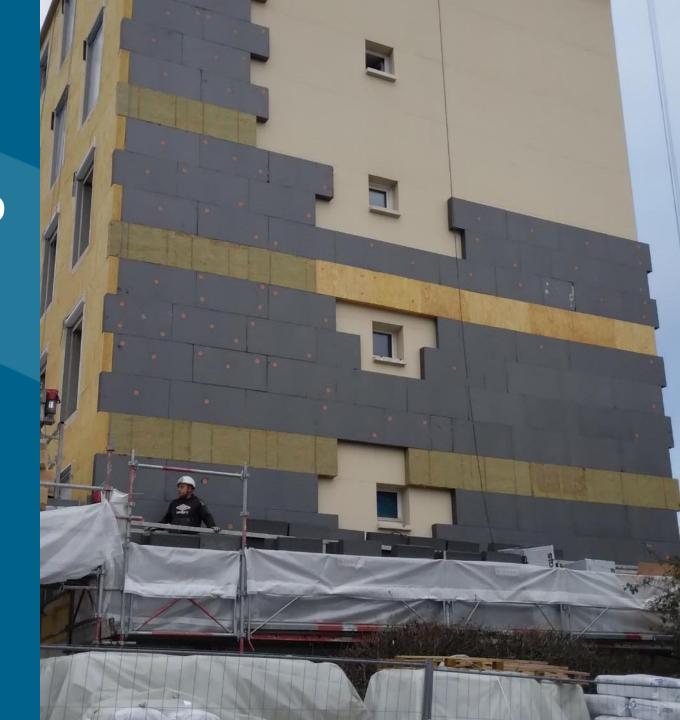
18-20 AVENUE JEAN JAURES - SDC LE PARC - Bois Colombes





2

Présentation de SOLIHA GRAND PARIS



SOLIHA GRAND PARIS – Association d'Intérêt Géneral

- Membre d'une fédération présente sur la France entière
- Opérateur habilité par l'ANAH (75/92/95)
- Opérateur du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)
- Espace France Rénov' sur le territoire du Val d'Oise
- Conventions avec les collectivités, notamment le département du Val d'Oise et la métropole du grand Paris
- Conventions avec les caisses de retraites et organismes d'aides sociales

« Partenaire de l'état et des territoires, notre raison d'être est de favoriser l'amélioration des conditions d'habitat des franciliens, en particulier les plus fragiles et les plus défavorisés. »





La rénovation énergétique des copropriétés : un défi majeur pour les années à venir

La rénovation énergétique, une priorité nationale



En France, l'usage du bâtiment représente à lui seul 18 % des émissions de CO_2 et près de 45 % de la consommation d'énergie finale.

En 2020, **3 millions** de ménages (soit 10,5 %) souffrent de précarité énergétique.

20 % des ménages ont souffert du froid dans leur logement, principalement du fait d'une mauvaise isolation.



La rénovation énergétique des copropriétés : un défi majeur pour les années à venir

La rénovation énergétique, une priorité nationale



La France s'est fixé l'objectif de disposer d'un parc immobilier entièrement rénové au niveau « bâtiment basse consommation » en 2050.

Pour cela, il faudra réaliser 700 000 rénovations complètes par an.



La rénovation énergétique des copropriétés : un défi majeur pour les années à venir

La rénovation énergétique, une priorité nationale

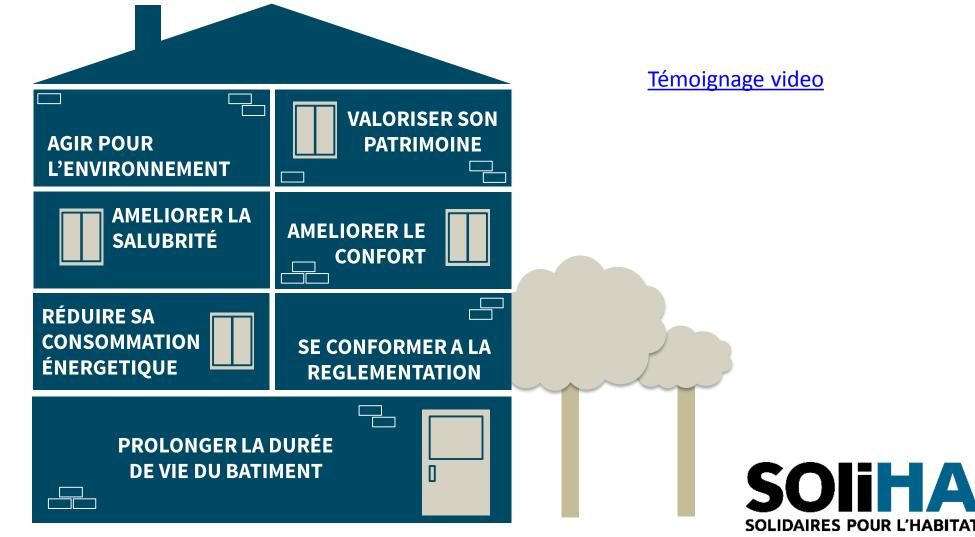
En 2018, les logements en copropriété représentaient 9,7 millions de logements, soient 740 000 copropriétés et 28 % du parc total français.

Cette part est croissante, elle était de 20 % il y a trente ans.





Pourquoi rénover ?



Rénover : une obligation légale

2015 Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Obligation d'isoler en cas de travaux importants

- ravalement de façade,
- de réfection de toiture
- création de surface habitable

2021 Loi Climat et Résilience, l'interdiction de louer des passoires thermiques

Les logements les moins performants énergétiquement ne répondront plus aux critères de décence du logement et ne pourront donc plus être mis en location selon le calendrier suivant :

Classe DPE	Non décent	Interdiction de hausse de loyer
G	1 ^{er} janvier 2025	25 août 2022
F	1 ^{er} janvier 2028	
Е	1 ^{er} janvier 2034	1

Il est par ailleurs interdit d'installer une nouvelle **chaudière fioul** à partir du 1^{er} juillet 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les annonces doivent indiquer : « *Logement à consommation énergétique excessive : classe F (ou G) »*



Faire un point zéro du bâtiment

Dates de limite de réalisation

Nombre de lots principaux	DPE* collectif	Plan pluriannuel de travaux
> 200	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2023
Entre 50 et 200	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2024
< 50	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} janvier 2025

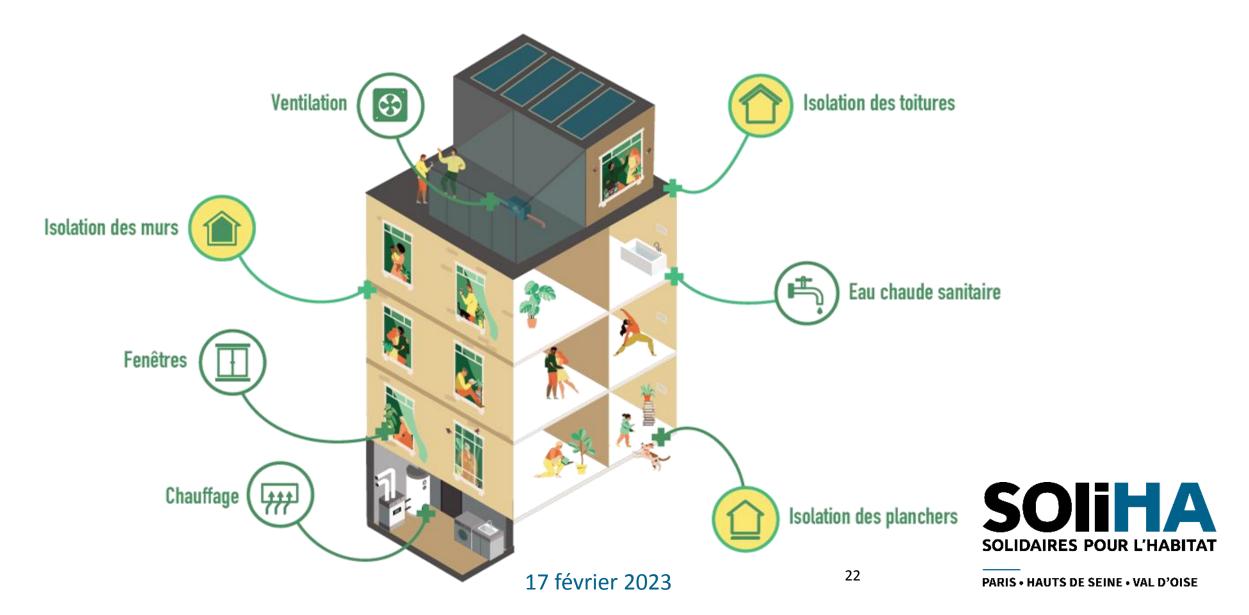
« Avons nous besoin de faire une étude thermique ? »

*DPE : Diagnostic de performance énergétique

Pour définir des objectifs de rénovation cohérents et efficaces, le conseil syndical et le syndic doivent faire le point sur l'état du bâtiment et des équipements, sur les consommations en énergie et en eau.



Traiter 7 points pour une rénovation globale et performante



Les 10 étapes de la rénovation énergétique

Les acteurs :

Syndic FINANCEURS ANNEE 1 ANNEE 3 ANNFF 4 ANNEE 2 Préparation et Conception et vote Lancement des Réception des audit travaux ouvrages **ETAPE 5 Etape 7 ETAPE 9 Etape 1** Etape 3 Demander le paiement Etablir les plans de Définir le programme de Mobiliser des aides Evaluer les besoins et la financements prévisionnels financières & obtenir les des aides financières motivation de sa copropriété travaux autorisations accordées administratives Etape 10 Mesurer les **Définition** Vote du consommations réelles Choix un **Vote mission Paiement** Réception Collecte du projet Vote travaux Paiement des diagnostic après travaux. Assurer scenario de de maîtrise des Chantier des des par l'équipe Choix des appels de global d'œuvre rénovation subventions une bonne exploitation factures travaux de maîtrise fonds entreprises et maintenance de son d'œuvre bâtiment Accords sur Etape 4 subventions + **Consulter des entreprises** autorisations administrativ Etape 2 Etape 8 **ETAPE 6** SOIIHA Réaliser un diagnostic global Mobiliser les copropriétaires Mettre en œuvre les de son immeuble **Expliquer les travaux** travaux **SOLIDAIRES POUR L'HABITAT**

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

COPROPRIETE

Soliha Grand Paris peut accompagner votre copropriété dans sa rénovation énergétique en tant qu' Assistant à la Maitrise d'Ouvrage (AMO), gratuitement (dans le cadre du SARE jusqu'à fin 2023)

MAITRE

D'OEUVRE

ORGANISMES

Les aides financières à la rénovation énergétique

Panorama

DE MULTIPLES AIDES POUR FACILITER LE FINANCEMENT

FINANCEMENT D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE EN COPROPRIÉTÉ

AIDES COLLECTIVES

(mobilisables par le syndicat de copropriété)

- MaPrimeRénov' Copropriétés
- CEE *(Certificats d'économies d'énergie)
- · Aides des collectivités territoriales

AIDES INDIVIDUELLES

(mobilisables par les copropriétaires)

- Bonifications individuelles de MaPrimeRénov' pour les ménages à revenus modestes Les économies
- Aides fiscales pour les propriétaires bailleurs

RESTE À CHARGE

(pour chaque copropriétaire)

- Fonds travaux
- Épargne et ressources personnelles
- Prêts collectifs (Éco-prêt à taux 0 % ou de marché)

Des aides sociales

CAF

CNAV et autres caisses de

retraite



d'énergie

réalisées sur les factures des copropriétaires

réduisent aussi leur reste à charge,

pensez-y!

SOIIHA Copro





MaPrimeRénov' Copropriété : LES AIDES COLLECTIVES

Qu'est-ce que c'est?

- Une subvention collective de l'Anah pour des travaux de copropriétés.
- Une subvention collective pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Des primes

Quelles copropriétés peuvent en bénéficier ?

- Dont les informations du registre national des copropriétés sont à jour au moment de la demande de subvention
- Construites il y a plus de 15 ans
- Accompagnées par un assistant à la maîtrise d'ouvrage
- Présentant plus de 75% de lots d'habitation

Pour quel projet de travaux?

- Travaux de rénovation énergétique abaissant la consommation d'au moins 35%
- Encadrés par un maître d'œuvre
- Encadrés par une assurance dommage-ouvrage



Quel est le montant de la subvention ?

Pour les travaux :

- o 25% des travaux HT dans la limite de 6 250 € par logement
- o Prime étiquette énergétique en F et G : bonus de 500 € par logement
- o Prime étiquette énergétique en A et B: bonus de 500 € par logement
- o Copropriété fragile : Bonus de 3000 € par logement
- o Copropriété non fragile : il est possible de cumuler les CEE

Pour l'AMO :

o 30% des honoraires HT dans la limite de 180 € par logement

Pour les propriétaires modestes

- o Logement occupé en résidence principale
- o Revenu fiscal de référence inférieur au plafond

Nombre de personnes composant le	Plafond de ressources pour l'île de France en €		
ménage	Ménages très modestes	Ménages modestes	
1	22 461 €	27 343 €	
2	32 967 €	40 130 €	
3	39 591 €	48 197 €	
4	46 226 €	56 277 €	
5	52 886 €	64 380 €	
Par personne supplémentaire	6 650 €	8 097 €	

Prime de 3000 €

Prime de 1500 €



Les aides collectives : zoom sur la TVA à 5,5 %

- ♣ Accessible aux propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de propriétaires ainsi qu'aux locataires et occupants à titre gratuit.
- ♣ Le taux réduit de TVA à 5,5 % s'applique aux travaux de rénovation énergétique , incluant la pose, la dépose et la mise en décharge des ouvrages, produits ou équipements existants.
- Le taux réduit s'applique aussi aux travaux induits indissociablement liés à la réalisation de ces travaux. Il s'agit par exemple :
 - du remplacement de certaines tuiles pour assurer l'étanchéité de la toiture suite à des travaux d'isolation;
 - des travaux de plomberie, d'électricité, de peinture... suite à des travaux d'isolation des murs par l'intérieur.



Financer le reste à charge : les prêts collectifs

Proposés par :

- Caisse d'Épargne Île-de-France (sur toute la France)
- Domofinance (sur toute la France)

Caractéristiques:

- Prêts à adhésion volontaire aucune obligation d'y souscrire.
- Libre choix du montant à emprunter
- La défaillance d'un emprunteur ne nuit pas à la copropriété

Exemple de conditions de prêt

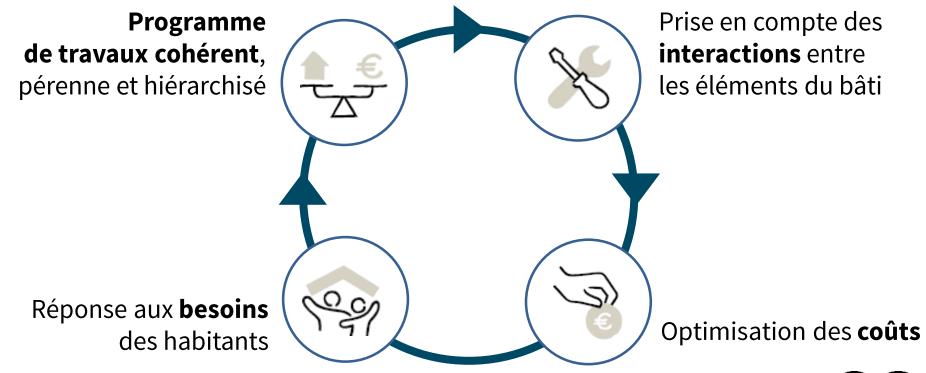
- Adhésion simplifiée selon un plafond (20 000 à 30 000 € selon les aides); pas de critères d'âge ni de santé
- Étre à jour de ses charges sur les 12 derniers mois et ne pas être en situation d'interdit bancaire
- La copropriété doit avoir moins de 15 % d'impayés

Durée = 15 ans



17 février 2023

Pourquoi rénover, conditions d'un projet réussi : adopter une approche globale



L'espace ValdOise Rénov : point d'entrée France Rénov











Mise en lien avec des professionnels Conseil personnalisé

Orientation vers un dispositif opérationnel Information sur les aides financières





Vous avez un projet ? Coachcopro.com, le site dédié aux copropriétés

Etre recontacté par un conseiller Soliha Copropriétés



Accéder à une boîte à outils

Rester informé des dernières actualités

Soliha Grand Paris peut accompagner votre copropriété dans sa rénovation énergétique en tant qu' Assistant à la Maitrise d'Ouvrage (AMO), gratuitement (dans le cadre du SARE jusqu'à fin 2023)







Merci pour votre attention!

Prenez contact avec nous : <u>Solicopro@soliha.fr</u>
Marie-Laure Le Magueresse — cheffe de projet : <u>marielaure.lemagueresse@soliha.fr</u>







SOLIDAIRES POUR L'HABITAT